

Termes de référence pour l'évaluation finale du projet

« Renforcement de la résilience des communautés de Muanda à l'érosion côtière, République Démocratique du Congo »

Modèle standard 1 formaté pour le site du PNUD consacré aux achats : [UNDP Procurement website](#)

1. INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l'EF du projet de *grande envergure* intitulé « *Renforcement de la résilience des communautés de Muanda à l'érosion côtière, République Démocratique du Congo* » (PIMS 4965) et mis en œuvre par le *ministère de l'Environnement et Développement Durable/Direction du Développement Durable (DDD)*. Le projet a démarré le 11 août 2015 et se trouve actuellement dans sa 6e année de mise en œuvre. Le processus d'EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM » (insérer le lien hypertexte).

2. CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET

Selon la deuxième communication nationale sur le changement climatique (2010), la zone côtière de la République Démocratique du Congo (RDC), avec une côte d'environ 40km, fait face à l'érosion côtière due à un effet combiné de la topographie, de la nature sableuse du sol et de la dynamique océanique. Les rapports nationaux sur la vulnérabilité indiquent que la terre, la biodiversité, les infrastructures socioéconomiques et les moyens de subsistance des communautés sont sérieusement affectés par l'érosion côtière. Avec le taux important du recul du trait de côte, il est attendu que la route entre Banana-Muanda soit complètement perdue entre 2050 et 2100. La proportion de terre perdue touchant la mer doublera (200m autour de Nsiamfumu et 100m entre la cité de Muanda et Banana). Au total, la RDC peut voir son trait de côte se réduire de 50 à 100 m à l'an 2100.

Les ressources des FPMA (Fonds pour les pays les moins avancés) reçues par le projet seront utilisées pour les coûts marginaux de renforcement des capacités d'adaptation nationale et locale, en améliorant la résilience des communautés de Muanda et en mettant en œuvre, dans les meilleurs délais, des mesures d'adaptation d'urgence pilotes et un système d'alerte précoce pour répondre aux menaces causées par l'érosion côtière sur les populations riveraines et leur économie. Les barrières à éliminer sont : i) le manque de système opérationnel de gestion des risques ; ii) la faible capacité institutionnelle et technique pour générer en temps réel les informations météorologiques pour la gestion d'un système d'alerte précoce ; iii) la capacité financière limitée pour protéger les communautés locales et les infrastructures côtières des risques climatiques et des catastrophes.

Ce projet contribuera à augmenter la capacité des communautés locales à faire face aux risques climatiques en zone côtière et leur sensibilisation sur la vulnérabilité des zones côtières aux effets néfastes du changement climatique en RDC. A travers une approche participative et systémique, le projet est articulé autour de l'intégration des informations sur les risques climatiques dans les politiques de planification pertinentes, et de l'investissement dans la protection et la surveillance de la zone côtière contre les risques climatiques. Les résultats attendus sont entre autres :

- 1) Le renforcement de la capacité de gestion des risques climatiques des autorités de l'administration centrale et provinciale et de toutes les parties prenantes afin d'intégrer l'information climatique dans les politiques et dans la planification des investissements ;
- 2) Les mesures d'adaptation urgentes et immédiates sont mises en œuvre en faveur des communautés côtières les plus vulnérables pour réduire les effets simultanés de plusieurs risques climatiques, tout en développant les capacités de prévision météorologique et de surveillance du climat, dont la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP).

Le déroulement du projet, dont le document fut signé en aout 2015, a démarré avec un certain décalage dû au flottement dans la mise en place de l'équipe de gestion, de sorte que les activités n'ont pu vraiment commencer qu'au début de 2016. Plus tard, l'émergence de la COVID-19 en 2020 a aussi perturbé le calendrier du projet, dans certains aspects. Avec la COVID-19, à Kinshasa, un premier confinement total intermittent de trois semaines a pris effet le 28 mars ; la gestion de la pandémie s'est poursuivie au gré des informations émanant du corps médical et des réactions de la communauté internationale. Durant la gestion de la pandémie, des mesures ont été prises aussi touchant le secteur des transports, les voyages, en plus des mesures-barrières. La RDC a déjà connu une deuxième vague des contaminations et a annoncé, le 15 juin 2021, la fermeture des débits de boisson pour quelques jours, face à la « troisième vague ». Des réunions de plus de 20 personnes avaient été interdites. Mais en août 2021, certaines mesures en vigueur depuis décembre 2020 ont été assouplies. Au 1^{er} novembre 2021, selon le site de l'INRB¹, le pays a enregistré 57 470 cas de Covid-19, avec 1 091 décès depuis mars 2020. La pandémie et sa gestion ont impacté le projet. Ainsi, le système d'alerte précoce n'est pas encore entré dans son plein usage, car les restrictions des déplacements internationaux en 2020 n'ont pas permis une mission d'experts (de METTELSAT et de la CVM)² qui devait s'effectuer à Toulon (France) pour un renforcement des capacités sur l'exploitation des données générées via l'équipement y acheté aux fins de la publication des bulletins météo. Les données produites par l'équipement sont stockées, en attendant, sur un serveur hébergé par le fournisseur en France.

3. OBJECTIF DE L'EVALUATION FINALE

Le rapport d'Evaluation Finale (EF) doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéficiaires de ce projet

¹ Institut National de Recherche Biomédicale : [https://inrbcovid.com/index.php/user/home#googtrans\(en|en\)](https://inrbcovid.com/index.php/user/home#googtrans(en|en))

² METTELSAT (l'Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite) et CVM (a Congolaise de Voies Maritimes)

et contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD. Le rapport d'EF encourage la responsabilité et la transparence, et évalue l'étendue des réalisations du projet.

Les résultats de l'évaluation finale permettront de mieux cadrer les efforts à faire pour consolider les acquis du projet qui clôture, et fournir des pistes d'action pour compléter le travail à faire afin protéger complètement l'ensemble de la côte contre l'érosion, car le projet n'a couvert qu'un kilomètre et demi de la cote, alors que celle-ci est large d'environ 40 km. Ainsi, ces résultats seront utilisés tant par les autorités nationales (niveau central, provincial et territorial), que la société civile et les partenaires d'appui au développement. L'évaluation finale est menée en ce moment, comme les activités du projet en cette phase sont closes, afin d'éclairer les besoins de planification et programmation future des autorités nationales ainsi que les appuis éventuels du PNUD et d'autres partenaires au développement.

Le projet n'a pas eu d'intervention spécifiquement liée à la COVID-19.

4. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L'EF

La réalisation de l'évaluation finale est confiée à une équipe composée d'un consultant international (chef d'équipe) et d'un consultant national.

Le 11 mars 2020, face à la propagation rapide du nouveau coronavirus dans toutes les régions du monde, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie mondiale. Ainsi, depuis mars 2020, les déplacements vers le pays sont limités et les déplacements à l'intérieur du pays sont également restreints. En 2021, l'application des mesures prises en 2020 ont été quelque peu assouplies.

Pour éviter la perte de temps tenant compte des démarches supplémentaires concernant la COVID-19, l'option levée est que le consultant international supervise le travail à distance, à partir du lieu de sa résidence. Le consultant international ne fera donc pas le déplacement sur le terrain. Cet aspect sera couvert par le consultant national. Si nécessaire, les évaluateurs pourront aussi recourir à des réunions et des entretiens virtuels avec les parties prenantes. Là où des réunions en présentielle sont indispensables, celles-ci se conformeront aux mesures du Gouvernement, notamment le respect des gestes-barrières.

Le rapport d'EF qui sera produit par l'équipe des deux consultants, doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

L'équipe doit examiner toutes les sources d'information pertinentes, dont les documents élaborés pendant la phase de préparation (le Project Identification Form-PIF, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES, etc.), le document de projet, les rapports de projet, dont les PIR (Project Implementation Report) annuels, les révisions du budget du projet, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer cette évaluation. L'équipe de l'EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l'approbation du directeur et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d'EF sur le terrain.

L'équipe de l'EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'équipe d'évaluation devrait effectuer une mission sur le terrain à Muanda (Kongo Central, ex-Bas Congo).

Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

- Administrations de tutelle : Ministères en charge de l'environnement (Secrétariat Général, Direction du Développement Durable) ;
- Bureau régional du PNUD FEM : le Conseiller Technique Régional en charge de l'Adaptation ;
- Bureau Pays du PNUD : Unité Croissance Inclusive et Développement Durable ;
- Equipe du Projet : Direction du Développement Durable ;
- Organes consultatifs et communautés bénéficiaires au niveau local : le Gouvernorat de la Province du Kongo Central, l'Administration du Territoire, les chefs des villages bénéficiaires du projet à Muanda ;
- Partenaires techniques et financiers : PNUD, METTELSAT, PERENCO.

La conception et la méthodologie spécifiques de l'EF devraient ressortir des consultations entre l'équipe de l'EF et les parties susmentionnées quant à ce qui est approprié et réalisable pour atteindre le but et les objectifs de l'EF et répondre aux questions d'évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. L'équipe de l'EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, soient intégrées dans le rapport d'EF.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial d'EF et faire l'objet d'une discussion et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et l'équipe de l'EF.

Le rapport final doit décrire l'ensemble de l'approche adoptée pour l'EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l'approche de l'évaluation.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EF

L'EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (voir l'Annexe A des TdR). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM *(insérer le lien hypertexte)*. *(La portée de l'EF doit détailler et inclure les aspects du projet qui seront couverts par l'EF, comme le calendrier, ainsi que les principales questions d'intérêt pour les utilisateurs que l'équipe d'EF doit aborder.*

La section du rapport d'EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous. Une présentation complète du contenu du rapport d'EF est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d'un astérisque (*).

Constatations

i. Conception/élaboration du projet

- Priorités nationales et appropriation par le pays
- Théorie du changement
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Mesures de protection sociale et environnementale
- Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

ii. Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
- Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
- Financement et cofinancement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)
- Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (*) et agence d'exécution (*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (*)
- Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales

iii. Résultats du projet

- Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque résultat et indicateur de résultat au moment de l'EF et en notant les réalisations finales
- Pertinence (*), Efficacité (*), Efficience (*) et réalisation globale du projet (*)
- Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*) et probabilité globale de durabilité (*)
- Appropriation par les pays
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)
- Additionnalité du FEM
- Rôle de catalyseur / Effet de réplication
- Progrès vers l'impact

Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

- L'équipe de l'EF doit inclure un résumé des principales constatations dans le rapport d'EF. Les constatations doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données.
- La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
- Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l'attention des utilisateurs cibles de l'évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation.
- Le rapport d'EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l'évaluation, y compris les meilleures pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation et d'évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d'autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c'est possible, l'équipe de l'EF doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.
- Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d'EF intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le rapport d'EF comprendra un tableau de notations d'évaluation, comme présenté ci-dessous :

Tableau 2 des TdR : Tableau de notations d'évaluation pour *(nom du projet)*

Suivi et évaluation (S&E)	Note ³
Conception du S&E à l'entrée	
Mise en œuvre du plan de S&E	
Qualité globale du S&E	
Mise en œuvre et exécution	Note
Qualité de la mise en œuvre/du contrôle du PNUD	
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre	
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	

³ Les réalisations, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de six points : 6=Très satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement satisfaisant (MS), 3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=Insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI). La durabilité est notée sur une échelle de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable (I)

Évaluation des résultats	Note
Pertinence	
Efficacité	
Efficiences	
Note de la réalisation globale du projet	
Durabilité	Note
Ressources financières	
Socioéconomique	
Cadre institutionnel et de gouvernance	
Environnementale	
Probabilité globale de durabilité	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'EF sera d'environ 25 jours ouvrables sur une période de 5 semaines à compter du 22 novembre. Le calendrier provisoire de l'EF est le suivant :

Calendrier	Activité
19 novembre 2021	Clôture des candidatures
22 novembre 2021	Sélection de l'équipe de l'EF
23-26 novembre 2021	Période de préparation de l'équipe de l'EF (communication des documents de projet)
29-30 novembre 2021 (2 jours)	Examen des documents et préparation du rapport initial d'EF
1-3 décembre 2021 (3 jours)	Finalisation et validation du rapport initial d'EF – au plus tard au début de la mission d'EF
6-15 décembre 2021 (8 jours)	Mission d'EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain, etc.
17 décembre 2021	Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d'EF
20-24 décembre 2021 (5 jours)	Préparation du projet de rapport d'EF
27 décembre 2021	Diffusion du projet de rapport d'EF pour commentaires
28 décembre 2021	Intégration des commentaires sur le projet de rapport d'EF dans la piste d'audit et finalisation du rapport d'EF
29 décembre 2021	Préparation et publication de la réponse de la direction
30 décembre 2021	Atelier de clôture avec les parties prenantes (facultatif)
30 décembre 2021	Date prévue de l'achèvement de l'ensemble du processus d'EF

Les options pour les visites de sites doivent figurer dans le rapport initial d'EF.

8. ÉLÉMENTS LIVRABLES DANS LE CADRE DE L'EF

#	Élément livrable	Description	Calendrier	Responsabilités
1	Rapport initial d'EF	L'équipe de l'EF précise les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'EF	Au plus tard deux semaines avant la mission d'EF : <i>3 décembre 2021</i>	L'équipe de l'EF soumet le rapport initial à l'unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières constatations	Fin de la mission d'EF : <i>17 décembre 2021</i>	L'équipe de l'EF présente ses constatations à l'unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de rapport d'EF, présentations et autres produits de connaissance	Projet de rapport complet (<i>rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'Annexe C des TdR</i>) avec les annexes, y compris les présentations et autres produits de connaissance	Dans les trois semaines suivant la fin de la mission d'EF : <i>(date)</i>	L'équipe de l'EF soumet le projet de rapport à l'unité mandatrice ; il est ensuite révisé par le CTR, l'unité coordinatrice du projet et le PFO FEM
5	Rapport final d'EF* + piste d'audit	Rapport final révisé et piste d'audit de l'EF dans laquelle l'EF détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'EF (<i>voir le modèle en Annexe H des TdR</i>)	Dans la semaine suivant la réception des commentaires sur le projet de rapport : <i>(date)</i>	L'équipe de l'EF soumet les deux documents à l'unité mandatrice

*Tous les rapports finaux d'EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD⁴.

⁴ Disponible sur : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml>

9. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EF

La responsabilité principale de gérer l'EF incombe à l'unité mandatrice. L'unité mandatrice de ce projet d'EF est *(si le projet n'implique qu'un seul pays, l'unité mandatrice est le bureau de pays du PNUD. En cas de projet régional ou mis en œuvre conjointement, la responsabilité principale de gérer l'EF incombe généralement au pays ou à l'agence ou à l'organe de coordination régionale – à vérifier avec le CTR de la région – qui perçoit la plus grande part des fonds du FEM. S'il s'agit d'un projet international, l'unité mandatrice peut être la direction du fonds vertical Nature, climat et énergie ou le bureau de pays du PNUD chef de file).*

L'unité mandatrice passera un contrat avec les évaluateurs et s'assurera que l'équipe de l'EF disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe projet sera chargée de prendre contact avec l'équipe de l'EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

10. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE L'EF

Une équipe composée de deux évaluateurs indépendants conduira l'EF – un chef d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations à l'international) et un expert, provenant de la République Démocratique du Congo. Le Consultant international (chef d'équipe) travaillera à distance et sera responsable de la conception générale et de la rédaction du rapport d'EF, etc.). L'expert sera chargé d'évaluer les tendances naissantes concernant les cadres réglementaires, les allocations budgétaires, le renforcement des capacités, de travailler avec l'équipe projet pour définir l'itinéraire de la mission d'EF, etc.).

Le ou les évaluateurs ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l'évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les évaluateurs seront sélectionnés de manière que l'équipe dispose des compétences maximales dans les domaines suivants.

A. CONSULTANT **INTERNATIONAL** (CHEF D'ÉQUIPE)

Le consultant **international** doit posséder les qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire de troisième cycle en études environnementales, études du développement, sciences sociales et / ou autres domaines connexes (20%) ;
- Minimum de 8 ans d'expérience accumulée et reconnue dans l'adaptation aux Changements Climatiques (20%) ;
- Minimum de 5 ans d'expérience dans l'évaluation et / ou la mise en œuvre de projets dans le cadre de gestion axée sur les résultats, la gestion adaptative et la politique de suivi et d'évaluation du PNUD ou du FEM (20%) ;

- La connaissance de situations nationales ou régionales similaires pertinentes à celle de « Renforcement de la résilience des communautés exposées à l'érosion côtière », est un avantage (5%) ;
- Expérience avec des projets multilatéraux et bilatéraux de lutte contre l'érosion côtière, le renforcement de la résilience des communautés exposées à l'érosion côtière ; Connaissance approfondie des meilleures pratiques internationales de lutte contre l'érosion côtière, le renforcement de la résilience des communautés exposées à l'érosion côtière ; (15%)
- Excellente rédaction en Français (20%)
- Une expérience dans la mise en œuvre d'évaluations à distance est un atout.

RESPONSABILITÉS

- Revue de la documentation
- Diriger l'équipe de l'Evaluation Finale dans la planification, la conduite et le compte rendu de l'évaluation
- Décider de la division du travail au sein de l'équipe et assurer la rapidité des rapports
- Utilisation des méthodologies d'évaluation des meilleures pratiques dans la conduite de l'évaluation
- Diriger la rédaction et la finalisation du lancement Rapport pour l'évaluation terminale
- Diriger la présentation du projet de conclusions et recommandations de l'évaluation dans le pays
- Conduire le compte rendu pour le bureau de pays du PNUD en RDC et l'équipe de gestion du projet principal
- Diriger la rédaction et la finalisation du rapport d'évaluation finale.

B. CONSULTANT **NATIONAL** (EXPERT)

Le consultant **national** doit posséder les qualifications suivantes :

- Universitaire diplômé en études environnementales, études du développement, sciences sociales et / ou autres domaines connexes (20%) ;
- Minimum de 5 ans d'expérience dans l'évaluation et / ou la mise en œuvre de projet d'appui dans une approche axée sur les résultats, la gestion adaptative et l'application de la politique de suivi et d'évaluation du PNUD ou du FEM (20%) ;
- Huit (8) ans d'expérience de développement et de mise en œuvre de projets (20%) ;
- Une expérience solide et avérée dans la gestion des projets d'adaptation aux Changements Climatiques, en rapport avec le secteur agricole ou de gestion des ressources naturelles (20%) ;
- Connaissance des politiques, programmes et projets de développement national en RDC (10%) ;
- Une bonne maîtrise du Français écrit et parlé est exigée, et une capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés (10%) ;

- La disponibilité à se déplacer en province et à travailler sur le terrain dans des conditions souvent difficiles est un atout.

RESPONSABILITÉS

- Revue de la documentation et collecte de données
- Contribuer à l'élaboration du plan de revue et de la méthodologie
- Conduire les éléments de l'évaluation déterminés conjointement avec le consultant international et le PNUD ;
- Effectuer une mission d'évaluation à Muanda (Kongo Central, ex-Bas Congo) ;
- Contribuer à la présentation des conclusions et recommandations de l'examen lors de la réunion de synthèse ;
- Contribuer à la rédaction et finalisation du rapport d'examen.

11. CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR

L'équipe de l'EF est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

12. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Versement de 20 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport initial d'EF et après approbation de l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d'EF à l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d'EF et après approbation de l'unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport d'EF), et une fois soumise la piste d'audit de l'EF

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 40 %⁵

⁵ L'unité mandatrice est tenue d'effectuer les paiements à l'équipe de l'EF dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l'unité mandatrice à l'équipe de l'EF quant à la qualité et à l'exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'unité mandatrice, l'unité des services d'achat et le bureau d'appui juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l'évaluateur ou aux

- Le rapport final d'EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l'EF et suit les directives relatives à l'EF.
- Le rapport final d'EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports d'évaluation à mi-parcours).
- La piste d'audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

Disposition relative à l'impact de la COVID-19 sur la production d'éléments livrables.

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsque l'unité mandatrice et/ou le consultant détermine qu'un livrable ou qu'un service ne peut être fourni de manière satisfaisante en raison de l'impact de la COVID-19 et des limitations sur l'EF, ce livrable ou ce service ne sera pas payé.

En raison de la situation actuelle et des implications de la COVID-19, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la production du livrable mais n'a pu en assurer la fourniture complète en raison de circonstances échappant à son contrôle.

13. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES⁶

Présentation recommandée de la proposition :

- a) **Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** à l'aide du [modèle](#)⁷ fourni par le PNUD ;
- b) **CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11](#))⁸ ;
- c) **Brève description de l'approche de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (1 page max)
- d) **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et de tous les autres frais de déplacement associés (billet d'avion, per diem, etc.), en répartissant les coûts à l'aide du modèle joint au [modèle de Lettre de confirmation d'intérêt](#). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le

évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel :

https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

⁶ Le recrutement des évaluateurs doit se faire conformément aux directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP <https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx>

⁷

<https://intranet.undp.org/unit/bom/psu/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

⁸ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés à l'adresse (indiquer l'adresse postale) dans une enveloppe cachetée portant la référence suivante « Consultant pour l'évaluation finale de *(titre du projet)* » ou par courrier électronique à l'adresse suivante UNIQUEMENT : *(indiquer l'adresse électronique)* d'ici au *(date et heure)*. Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation de la proposition : seules les propositions conformes aux critères seront évaluées. Les propositions seront évaluées selon une méthode combinant plusieurs notations – où la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 % et le tarif proposé comptera pour 30 % la note totale. Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

14. ANNEXES DES TDR

(Ajouter les annexes suivantes à la version finale des TdR)

- Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats
- Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF
- Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF
- Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation
- Annexe E des TdR : Code de conduite du GNUE applicable aux évaluateurs
- Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF
- Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF
- Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF

Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats

<p>Le projet contribuera à l'atteinte des résultats du programme Pays tels que définis dans le Programme de Pays et de l'UNDAF : 2013 - 2017: Axe 2: la planification du développement et la croissance inclusive Axe 3: Le Congo améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices connexes ainsi que des mécanismes pour gérer les catastrophes et s'engage dans une économie verte.</p>
<p>Produits CPAP attendus 2013-2017 : 2.1: Les politiques et les programmes sont mieux orientés aux niveaux national et provincial et les chaînes des valeurs sont développées pour créer des emplois; 3.2: la RDC est engagée dans une économie verte</p>
<p>Domaine de résultats clés : Environnement et Développement Durable (même que sur la page de couverture, encercler un): 3. Promouvoir l'adaptation au changement climatique</p>
<p>Objectifs stratégiques pertinents du FEM :⁹ CCA-1: Réduire la vulnérabilité des personnes, des moyens de subsistance, des avoirs physiques et des systèmes naturels aux effets néfastes du changement climatique CCA-2: Renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour l'adaptation au changement climatique efficace CCA-3: Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les plans pertinents et les processus associés</p>
<p>Résultats pertinents attendus du FEM : <u>Résultat 1.2:</u> Les moyens de subsistance et les sources de revenu des populations vulnérables diversifiés <u>Résultat 1.3:</u> les pratiques et les technologies résilientes au changement climatique adoptées et mises à l'échelle <u>Résultat 2.1:</u> Une sensibilisation accrue des impacts du changement climatique, de la vulnérabilité et de l'adaptation <u>Résultat 2.3:</u> L'accès aux systèmes améliorés d'information climatique et de Système d'Alerte Précoce (SAP) renforcé aux niveaux régional, national, provincial et local <u>Résultat 3.2:</u> Les politiques, plans et processus associés développées et renforcés afin d'identifier, prioriser et intégrer les stratégies et mesures d'adaptation</p>
<p>Les Indicateurs de résultat pertinents du FEM (selon l'outil AMAT): Indicateur 3: Nombre de personnes bénéficiant de l'adoption des moyens de subsistance diversifiés résilients au climat (dont pourcentage de femmes) Indicateur 4: Extension de l'adoption des technologies / pratiques résilients au changement climatique (mesurée en nombre d'utilisateurs [dont le pourcentage des femmes]; ou la zone géographique) Indicateur 5: Nombre de personnes (dont le pourcentage des femmes) avec prise de conscience accrue des impacts du changement climatique, de la vulnérabilité et de l'adaptation Indicateur 8: Nombre de personnes (dont le pourcentage des femmes) / zone géographique ayant un accès aux informations d'alerte climatique améliorées Indicateur 13: Nombre de plans et de processus sous-nationaux développés et renforcés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies et mesures d'adaptation</p>

⁹ GEF. (May 2011). *Strategy on Adaptation to Climate Change for the Least Developed Countries Fund (LDCF) and the Special Climate Change Fund (SCCF)*.

	Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
<p>Objectif du projet Renforcer la résilience climatique des communautés de Muanda (Province du Bas-Congo) à travers la mise en place de l'information sur les risques climatiques pertinentes pour la planification et la budgétisation, et le pilotage des mesures de protection du littoral, en République Démocratique du Congo</p>	<p>Indicateur 1: Nombre de personnes touchées par les impacts de l'érosion côtière qui ont adopté les technologies / pratiques résilientes au changement climatique (ventilé par sexe) (Indicateur 4 de AMAT)</p>	<p>Au moins 67.000 personnes dans le territoire de Muanda sont gravement affectées par l'érosion côtière avec l'océan gagnant une vingtaine de mètres sur le continent sur le segment de Banana- Muanda, des inondations récurrentes et l'intrusion d'eau salée affecte les eaux souterraines et des sols, perte de biodiversité dans le parc marin de mangrove et la perte des propriétés et de la production agricole, des dépôts de sable, etc. Compte tenu de l'intensité du courant sur la côte et de l'amplification probable du changement climatique dans la région, il est nécessaire de considérer que d'ici 2050, près de deux tiers de la superficie de la ville de Vista et le village de Nsiamfumu seront perdues</p>	<p>Au moins 15% de la population dans les sites cibles (Cité de Muanda, Banana, et Nsiamfumu) couverts par des mesures de gestion des risques tels que le Système d'Alerte Précoce, les infrastructures côtières, les moyens de subsistance alternatifs, et la planification de l'adaptation et le système de budgétisation à long terme</p>	<p>Rapports d'activité et de S&E, Enquêtes</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence de capacités scientifiques et techniques pour soutenir le développement de mesures de gestion des risques ; ➤ Participation et engagement des communautés cibles <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les ressources financières sont limitées pour entreprendre des infrastructures côtières ; ➤ L'instabilité politique et la résurgence des conflits ; ➤ la gestion et l'entretien des ouvrages de protection côtières inadéquats et non viables ➤ Faible capacité et implication des institutions nationales pour soutenir les collectivités dans leurs activités d'adaptation

	Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
Résultat 1: la capacité de gestion des risques liés au changement climatique renforcée (pour les fonctionnaires provinciaux et municipaux, les parlementaires, les représentants du secteur privé, et les communautés côtières) pour intégrer l'information climatique dans les politiques et la planification des investissements	Indicateur 2: Nombre de plans provinciaux renforcés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies et mesures d'adaptation (indicateur 13 de AMAT)	La Province du Bas Congo a élaboré son plan de développement pour la période 2011-2015, soutenu par cinq piliers : (i) la bonne gouvernance et consolidation de la paix, (ii) la stabilité macroéconomique et accélération de la croissance, (iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et réduction de la vulnérabilité ; (iv) combattre le VIH, et (v) l'appui à la dynamique communautaire. Cependant, peu d'attention est accordée aux impacts de l'érosion côtière et aucun investissement n'est attendu pour soutenir la protection des communautés contre les impacts du changement climatique. Les capacités institutionnelles au niveau provincial sont faibles et doivent être renforcées pour inclure le changement climatique dans les politiques et stratégies provinciales et municipales	Le Plan de développement du Bas-Congo comprendra des stratégies d'adaptation durables à érosion pour maintenir les processus naturels côtiers et les ressources et considérer les besoins des communautés à la fois dans le court et long terme. Un plan de gestion de l'érosion des berges sera élaboré pour fournir un cadre pour l'utilisation durable, le développement et la gestion des terres vulnérables à l'érosion en considérant les valeurs environnementales, sociales et économiques du pays, les coûts d'adaptation et les processus physiques côtiers agissant sur la laisse de mer.	Rapports d'activité et de S&E, enquêtes	<u>Hypothèses</u> ➤ L'implication des communautés dans l'évaluation de la vulnérabilité et le choix des options d'adaptation pertinentes ➤ Existence de données physiques et socio-économiques pertinentes permettant l'établissement de profils côtiers et les options d'adaptation rentable ; <u>Risques</u> ➤ L'instabilité politique et la résurgence des conflits
	Indicateur 3: Type et nombre de personnes bénéficiant d'une sensibilisation accrue sur les impacts	La Direction du Développement Durable (DDD) communique à propos de l'érosion côtière dans le contexte plus large de sensibilisation lors de la Journée de	Au moins 10.000 personnes (dont 30% de femmes) y compris les propriétaires fonciers / d'hôtels, les ménages, les	Rapports d'activité et de S&E, enquêtes	<u>HY</u> pothèse ➤ La disponibilité d'informations pertinentes à l'appui du processus

	Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	du changement climatique, la vulnérabilité et l'adaptation (ventilé par sexe) (indicateur 5 de AMAT)	l'environnement. Plusieurs écoles et les ONG engagées dans la protection de la mangrove existent dans la zone et ne disposent pas du matériel éducatif à propos de l'érosion ou de la côte qu'ils peuvent distribuer régulièrement ou orienter vers les gens. Toutefois, les communautés côtières (propriétaires fonciers / d'hôtels, les ménages, les pêcheurs, les agriculteurs, les compagnies pétrolières, etc.) manquent d'informations sur les options d'adaptation disponibles pour gérer les risques et anticiper les dangers. Beaucoup de gens ne sont pas conscients du rôle que joue l'érosion dans la construction et le maintien de plages et d'autres caractéristiques côtières, donc il est rarement pris en compte les conséquences du vaste durcissement du littoral. En outre, la DDD ne dispose pas de beaucoup d'informations scientifiques et techniques à offrir au public et donner des orientations sur le traitement de l'érosion côtière.	pêcheurs, les agriculteurs, les compagnies pétrolières, etc. accroissent leur compréhension des impacts du changement climatique, des processus naturels côtiers et incertitudes associées, et les coûts, les avantages et les conséquences de diverses options de contrôle de l'érosion et les impacts potentiels du changement climatique		d'information et de sensibilisation <u>Risques</u> ➤ Faible mobilisation et manque d'intérêt des groupes cibles (spécifiquement le secteur privé et les propriétaires fonciers)
Résultat 2. Mesures d'adaptation urgentes et immédiates mises en œuvre au sein des communautés	Indicateur 4 : nombre de personnes ayant accès à l'information améliorée d'alerte précoce liée au climat	Les réponses à des dangers des événements côtiers sont susceptibles d'être insuffisantes avec très peu de capacité opérationnelle, y inclus les	Au moins 1 Système d'Alerte Précoce sera mis en place pour les 5 communautés côtières : Muanda Cité et Muanda	Rapports d'activité et de S&E, enquêtes	<u>Hypothèses</u> ➤ Existence de capacités scientifiques et techniques pour soutenir le développement de mesures de gestion des risques

	Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
côtières les plus vulnérables de Muanda pour réduire les impacts simultanés de plusieurs risques climatiques, tout en renforçant la capacité de surveillance météorologique et climatique fonctionnelle	(Indicateur 8 de AMAT8)	équipements, les infrastructures de communication et le savoir-faire pour les principales parties prenantes en termes de préparation, de prévention des risques et de réponse. La CVM et le système de surveillance côtière météorologique et bathymétrique de METTELSAT ont des données disponibles limitées et des difficultés pour connecter les évaluations de l'impact des catastrophes locales aux systèmes nationaux de surveillance. Au cours du PPG, il est rapporté que les communautés côtières ne reçoivent pas à temps des alertes sur les dangers imminents et ils manquent fortement les systèmes de communication et des mécanismes pour s'assurer que les alertes précoces agissent efficacement. La capacité de produire l'information sur les pertes fiables et leur l'impact reste un grand défi.	village, Nsiamfumu, KM 5 et Kitona afin que les collectivités puissent répondre de manière appropriée et également soutenir la mise en œuvre effective des plans d'évacuation		<p>➤ Implication des communautés</p> <p><u>Risques</u></p> <p>➤ Faible capacité et implication des institutions nationales pour soutenir les collectivités dans leurs activités d'adaptation</p>
	Indicateur 5: Nombre de personnes touchées par les impacts de l'érosion côtière qui ont adopté les technologies/ pratiques résilientes au changement climatique	La compagnie pétrolière PERENCO est engagée depuis quelques années pour protéger les infrastructures contre l'érosion côtière grâce à l'amélioration et l'entretien régulier des routes nationales, en particulier celles reliant les villes de Muanda et Boma, et les routes reliant	Mesures de stabilisation des falaises: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Protection des falaises en créant des drains horizontaux ou verticaux qui réduisent l'effet des eaux de ruissellement; 	Rapports d'activité et de S&E, enquêtes	<p>Assomption</p> <p>➤ Existence de capacités scientifiques et techniques pour soutenir le développement des mesures de gestion des risques;</p> <p>➤ Implication et engagement des communautés cibles.</p> <p><u>Risques</u></p>

	Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	(ventilé par sexe) (Indicateur 4 de AMAT)	T'shiende et Nsiamfumu. Malheureusement, ces interventions sont très localisées et peu d'initiatives sont prises pour protéger les moyens de subsistance (pêche), les zones de biodiversité de la mangrove ou les propriétés contre l'érosion côtière. La mise en œuvre des options d'adaptation identifiées nécessite souvent des ressources financières considérables et d'expertise. Le budget provincial est insuffisant pour couvrir les coûts d'adaptation, y compris de protection, de maintenance et de modernisation des infrastructures et financer des services supplémentaires aux communautés au nom des autres niveaux du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implanter une couverture végétale sous forme d'arbustes qui peuvent retenir ensemble le sol ; ➤ Mise en place du matériel rocheux supplémentaire à la base des falaises pour réduire l'énergie des ondes incidentes. <p>Mesures de réhabilitation des sites de débarquement des pêches :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les travaux de réhabilitation, y compris la construction d'un quai et les installations pertinentes ; ➤ Mise en place de gabbions et de rochers en face du site de débarquement pour briser l'eau de mer et protéger les infrastructures des fortes vagues 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ La capacité limitée de l'UCP en particulier pour gérer des formes plus complexes de passation des marchés ; ➤ Les ressources financières sont limitées pour entreprendre des infrastructures côtières ; ➤ Gestion et maintenance des ouvrages de protection côtières inadéquates et non viables
	Indicateur 6 Nombre de ménages et jeunes ciblés et bénéficiant de l'adoption des options climatiques résilientes diversifiées (ventilé par	PERENCO a établi un Programme de responsabilité sociale pour soutenir le développement de la communauté locale en ciblant cinq grandes questions : les infrastructures, l'accès à l'eau potable, l'accès à	Au moins 250 ménages et les jeunes engagés dans la pisciculture résiliente et le traitement des produits de la pêche, la promotion des foyers améliorés et	Rapports d'activité et de S&E, enquêtes	<p><u>Hypothèses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Implication des communautés <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible capacité et implication des institutions nationales pour

	Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	sexe) (Indicateur 3 de AMAT)	l'électricité, la santé et l'emploi. PERENCO est en cours d'exécution d'un programme de reboisement à travers le territoire de Muanda. Toutefois, la province cible a été touchée par une série de crises économiques et politiques depuis son indépendance. Cette situation explique en grande partie la prévalence de la pauvreté, qui touche 69% des habitants. Cela a conduit à une surexploitation des mangroves (afin de répondre aux besoins d'expansion urbaine et de bois de chauffe pour les ménages et le fumage du poisson). Face au chômage, les jeunes sont de plus en plus engagés dans l'exploitation de sable marin. Les pratiques d'extraction de sable non durables peuvent nuire à la résilience des communautés côtières	dans l'exploitation des carrières de pierres.		soutenir les collectivités dans leurs activités d'adaptation

Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF

#	Éléments (privilégier les versions électroniques lorsqu'elles existent)
1	Formulaire d'identification de projet (FIP)
2	Plan de lancement du PNUD
3	Document de projet final PNUD-FEM, avec toutes les annexes
4	Demande d'approbation du directeur
5	Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD (PDRES) et plans de gestion connexes (le cas échéant)
6	Rapport de l'atelier initial
7	Rapport d'évaluation à mi-parcours et réponse de la direction aux recommandations
8	Tous les rapports sur la mise en œuvre des projets (RMP)
9	Rapports d'avancement (trimestriels, semestriels ou annuels, avec les plans de travail et les rapports financiers associés)
10	Rapports de mission de contrôle
11	Procès-verbaux des réunions du comité directeur du projet et d'autres réunions (par ex. réunions du Comité d'examen des projets)
12	Outils de suivi du FEM (de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet)
13	Indicateurs de base FEM/FPMA/FSCC (à partir du FIP, de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet) ; seulement pour les projets FEM-6 et FEM-7
14	Données financières, y compris les dépenses réelles par résultat et les coûts de gestion, y compris la documentation de toute révision budgétaire majeure
15	Données sur le cofinancement avec les contributions prévues et réelles, ventilées par type de cofinancement, par source et selon que la contribution est considérée comme un investissement mobilisé ou des dépenses de fonctionnement
16	Rapports d'audit
17	Versions électroniques des produits du projet (brochures, manuels, rapports techniques, articles, etc.)
18	Exemples de supports de communication relatifs au projet
19	Liste récapitulative des réunions formelles, ateliers, etc. organisés, avec la date, le lieu, le sujet et le nombre de participants
20	Toute donnée de suivi socioéconomique pertinente, comme les revenus / les niveaux d'emploi moyens des parties prenantes dans la zone cible, l'évolution des revenus liés aux activités du projet
21	Liste de contrats et d'achats d'articles de plus de 5 000 dollars (organisations ou entreprises ayant conclu un contrat pour les produits du projet, sauf en cas d'information confidentielle)
22	Liste de projets/initiatives contribuant aux objectifs du projet approuvés/lancés après l'approbation du projet par le FEM (c'est-à-dire tout résultat à effet de levier ou de catalyseur)

23	Données sur l'activité pertinente du site Internet du projet – par exemple, le nombre de visiteurs uniques par mois, le nombre de pages consultées, etc. sur la période concernée (si elles sont disponibles)
24	Document de programme pays du PNUD (DPP)
25	Liste/carte des sites du projet, en précisant ceux pour lesquels des visites sont proposées
26	Liste et coordonnées du personnel du projet, des principales parties prenantes, notamment des membres du conseil du projet, le CTR, les membres de l'équipe projet et les autres partenaires à consulter
27	Éléments livrables du projet qui fournissent des preuves documentaires de la progression vers la réalisation du projet
	<i>Documents supplémentaires, selon les besoins</i>

Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF

i.	Page de titre
	<ul style="list-style-type: none"> • Titre du projet appuyé par le PNUD et financé par le FEM • N° projet SIGP PNUD et n° projet FEM • Calendrier de l'EF et date du rapport final d'EF • Région et pays concernés par le projet • Domaine focal/Programme stratégique du FEM • Agence d'exécution, partenaire de mise en œuvre et autres partenaires du projet • Membres de l'équipe de l'EF
ii.	Remerciements
iii.	Table des matières
iv.	Acronymes et abréviations
1.	Résumé analytique (3-4 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau d'informations sur le projet • Description du projet (brève) • Tableau de notations d'évaluation • Résumé concis des constatations, des conclusions et des enseignements tirés • Tableau récapitulatif des recommandations
2.	Introduction (2-3 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Finalité et objectif de l'EF • Portée • Méthodologie • Collecte et analyse des données • Déontologie • Limites de l'évaluation • Structure du rapport de l'EF
3.	Description du projet (3-5 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage et durée du projet, y compris les étapes • Contexte de développement : facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet • Problème que le projet cherche à régler : menaces et obstacles • Objectifs immédiats et de développement du projet • Résultats attendus • Principales parties prenantes : liste récapitulative • Théorie du changement
4.	Constatations
4.1	Conception/élaboration du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs • Hypothèses et risques • Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet • Participation prévue des parties prenantes • Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
4.2	Mise en œuvre du projet

	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
	<ul style="list-style-type: none"> • Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
	<ul style="list-style-type: none"> • Financement et cofinancement du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale (*)
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre/contrôle par le PNUD (*) et exécution par le partenaire de mise en œuvre (*), mise en œuvre/exécution globale du projet (*), coordination et problèmes opérationnels
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales (mesures de protection)
4.3	Résultats et impacts du projet
	Progression vers les objectifs et les résultats attendus
	Pertinence (*)
	Efficacité (*)
	Effizienz (*)
	Réalisation globale (*)
	Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*), probabilité globale de durabilité (*)
	Appropriation par les pays
	Égalité des sexes et autonomisation des femmes
	Questions transversales
	Additionnalité du FEM
	Effet de catalyseur/de réplication
	Progrès vers l'impact
5.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés
	<ul style="list-style-type: none"> • Principales constatations
	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions
	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés
6	Annexes
	<ul style="list-style-type: none"> • TdR de l'EF (sans les annexes aux TdR)
	<ul style="list-style-type: none"> • Itinéraire de la mission d'EF, y compris le résumé des visites sur le terrain
	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des personnes interrogées
	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des documents examinés
	<ul style="list-style-type: none"> • Matrice des questions d'évaluation (critères d'évaluation avec les questions clés, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires utilisés et résumés des réponses
	<ul style="list-style-type: none"> • Tableaux de cofinancement (si non inclus dans le corps du rapport)
	<ul style="list-style-type: none"> • Échelles de notation de l'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire signé d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire signé du code de conduite du GNUÉ
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire signé d'approbation du rapport d'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • À joindre séparément : Piste d'audit de l'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • À joindre séparément : indicateurs de base ou outils de suivi FEM/FPMA/FSCC pertinents

Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation

REMARQUE : Inclure des questions spécifiques sur la COVID-19, selon les besoins

Questions des critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
<i>(insérer des questions d'évaluation)</i>	<i>(par ex. les liens existants, le niveau de cohérence entre la conception du projet et l'approche adoptée pour sa mise en œuvre, les activités spécifiques menées, la qualité des stratégies d'atténuation des risques, etc.)</i>	<i>(par ex. documentation du projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, équipe du projet, partenaires du projet, données collectées tout au long de la mission d'EF, etc.)</i>	<i>(par ex. analyse de documents, analyse de données, entretiens avec l'équipe projet, entretiens avec les parties prenantes, etc.)</i>
Efficacité : dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
Efficience : le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, sociopolitiques et/ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
Égalité des genres et autonomisation des femmes : comment le projet a-t-il contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?			
Impact : existe-t-il des indications que le projet a contribué à (ou permis de) progresser vers une réduction des pressions exercées sur l'environnement et/ou une amélioration de l'état écologique ?			
COVID-19 : La COVID-19 a-t-elle impacté significativement les résultats attendus du projet ?			
<i>(Agrandir le tableau pour inclure des questions relatives à tous les critères évalués : suivi et évaluation, mise en œuvre/contrôle par le PNUD, exécution par le partenaire de mise en œuvre, sujets transversaux, etc.)</i>			

Annexe E des TdR : Code de conduite du UNEG applicable aux évaluateurs

L'indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d'influence indue ni de pression d'une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l'objet de l'évaluation. L'indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux de l'évaluation (avec les principes, objectifs et cibles).

Les évaluateurs/consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l'indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas participé à la conception et à l'exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu'ils n'ont pas effectué l'évaluation à mi-parcours du projet.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'évaluation

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom de l'évaluateur : _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (Lieu) le _____ (Date)

Signature : _____

Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle, l'exécution, la pertinence	Notations pour la durabilité :
6 = Très satisfaisant (TS) : dépasse les attentes et/ou aucune lacune	4 = Probable (P) : risques négligeables pour la durabilité
5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou aucune lacune ou lacunes mineures	3 = Moyennement probable (MP) : risques modérés pour la durabilité
4 = Moyennement satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou lacunes mineures	2 = Moyennement improbable (MI) : risques importants pour la durabilité
3 = Moyennement insatisfaisant (MI) : un peu en dessous des attentes et/ou lacunes importantes	1 = Improbable (I) : risques élevés pour la durabilité
2 = Insatisfaisant (I) : très en dessous des attentes et/ou lacunes majeures	Évaluation impossible (EI) : l'incidence attendue et l'ampleur des risques pour la durabilité n'ont pas pu être évaluées
1 = Très insatisfaisant (TI) : graves lacunes Évaluation impossible (EI) : les informations disponibles ne permettent pas de procéder à l'évaluation	

Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF

Rapport d'évaluation finale de *(titre du projet et numéro SIGP du PNUD)*, **examiné et autorisé par :**

Unité mandatrice (Point focal S&E)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Conseiller technique régional (Nature, climat et énergie)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF

Institution/ Organisation	#	Numéro du paragraphe / Emplacement du commentaire	Commentaire / Retour sur le projet de rapport d'EF	Réponse de l'équipe de l'EF et mesures prises